COMPTE RENDU

COMMISSIONS EXTA-MUNICIPALES

Date : 17/09/2020
Heure : 18h00
Animateur : Jean Michel VELEZ
Secrétaire de séance : Sophie TELINGE

En présence de

Gasquet André, Quaireau Remi, Jolly Patrice, Huet Caroentier Jacqueline, Ribet Claudine, Miot Pierre, Roy Gilles, Bon Paul, Pavie Sylvain, Boulnois Anne, Clemment Gerard, Suire Claudine, Telinge Sophie

Approbation du procès-verbal

1 er réunion

Séance consacrée au fonctionnement de l'éclairage public

Présentation du système en place.

A Pons il y a des zones avec des coupures nocturnes et des secteurs allumés toute la nuit.

La pose des horloges astronomiques a déjà été faite sur la commune.

On peut tout programmer.

Il y a 82 commandes éclairage public autant que de comptages Enedis.

Il faut le déplacement d'un technicien à chaque modification.

Il faut un boitier de commande très facile à se procurer.

La télégestion coûte encore trop cher. Ce sera possible lorsque la fibre sera installée partout.

Par contre on peut personnaliser chacun des 82 points. C'est déjà en place sur certains points stratégique (exemple : marchés nocturnes)

L'expérience a montré que les incivilités ne sont pas forcément moindres dans une ville éclairées. De même pour les véhicules. Si quelqu'un se promène avec une lampe torche, on la voit de loin.

Selon les statistiques 7 cambriolages sur 10 se produisent en journée.

En dessous de 30 KM/H l'éclairage n'ajoute pas de visibilité.

Eteindre un luminaire sur deux augmente l'effet stroboscopique, il y a des problèmes visuels.

75 % du parc sont des luminaires sodium qui posent problème au bout de 5 ans. Les leds consomment presque deux fois moins. On en a installé en 2012 et ceux qui sont changés en ce moment sont des leds, mais il y a des problèmes de maintenance sur certains secteurs.

Sur la led ont peut mettre de la détection. Il faut éviter de le faire s'il y a beaucoup de passage car le luminaire va s'user très vite.

La loi oblige à éteindre à 1 heure du matin depuis 2013. Un arrêté en 2018 impose d'éteindre l'éclairage du patrimoine, des parcs et jardins ou les parkings pour protéger la biodiversité.

Il est suggéré de faire un courrier de rappel aux entreprises qui laissent éclairées toute la nuit.

Il est constaté que les coupures nocturnes auraient un impact de diminution des coûts financiers très intéressant

Il est souhaitable que nous communiquions par tous les moyens possibles pour sensibiliser la population à l'intérêt des coupures nocturnes.

Il faut délibérer et faire un arrêté pour la préfecture, le SDIS la gendarmerie et l'EPCI.

Nous pourrions avoir un label « village étoilé »

Les centrales continuent à produire la nuit. Il faudrait que l'électricité nous soit vendue moins chère la nuit, mais ce n'est pas le cas actuellement.

Nous avons un projet Panneaux photovoltaïque sur les services techniques. L'énergie verte se met en place avec une certaine accélération.

Lorsque ça a été tenté il n'y avait pas de programmation particulière los des fêtes et manifestations. Les gens avaient des difficultés à rentrer chez eux. Si on recommence l'expérience, il faudra penser à changer la programmation ponctuellement quand la ville ne dort pas… !

Parallèlement il faudra programmer un investissement dans les leds.

Les économies générées par les coupures pourraient servir à investir l'année suivante dans la modernisation.

Il faut réinvestir progressivement chaque année. Le cyclistes et les piétons devraient porter des signaux réfléchissants (brassards, gilets, lampes clignotants…) pour pallier aux coupures.

Conclusion

Au vu des différents échangent sur le fait de diminuer le fonctionnement de l'éclairage public, l'ensemble des personnes présentes lors de cette commission seraient favorable.

Fin de séance 19h30